



LE GALERIEN

Mars 2014

« Mensuel à périodicité variable de la section Solidaires Finances Publiques des Pyrénées Atlantiques »

Au sommaire :

- *Le Comité Technique Local du 3 mars 2014.*
- *Notre Assemblée Générale du 4 avril 2014.*
- *L'enquête « baromètre social de la DGFIP ».*
- *Infos diverses.*

Le CTL du 3 mars 2014.

Déclaration liminaire de nos élus au CTL:

Monsieur le Président,

Le gouvernement a annoncé, parmi ses priorités, un soutien aux entreprises par l'allègement de certaines charges sociales, à hauteur de 50 milliards d'euros, et sans aucune contrepartie en matière d'emploi.

Ce plan sera financé par de nouvelles économies, qui vont encore affaiblir l'action publique.

La DGFIP, toujours pas considérée comme une Direction prioritaire, malgré les enjeux liés à la fraude fiscale notamment, est encore sacrifiée, tant sur le plan des moyens en effectifs que sur celui des moyens budgétaires.

Dans notre direction, cela se traduit, outre les suppressions d'emplois déjà actées, par une diminution drastique de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2014. Cette dotation sera passée, entre 2012 et 2014, de 4 millions d'euros à 3 millions d'euros environ, soit une baisse de 25% en 3 ans.

Plus de travaux d'amélioration, aucune opération de rénovation, des dépenses de fonctionnement, informatiques ou autres, en chute libre....., c'est l'ensemble des conditions de vie au travail des agents qui continuent à se dégrader, alors qu'il s'agit d'une de vos priorités affichée.

La dégradation des conditions de travail, le gel des rémunérations depuis plusieurs années, les menaces sur les primes et les carrières, les suppressions d'emplois.....: c'est leur mécontentement sur l'ensemble de ces sujets que les agents exprimeront lors de la journée de grève du 20 mars 2014.

1) Ponts naturels 2014:

Parmi les 6 ponts naturels de 2014 (1er mai, 8 mai, ascension, 11 novembre, Noël et 1er janvier), la Direction proposait les 3 « ponts naturels » suivants: **2 mai, 26 décembre et 2 janvier 2015**, épargnant ainsi la période de campagne impôt sur le revenu 2014.

Nous avons rappelé notre position de principe sur ce sujet: nous dénonçons la contrainte imposée aux agents de poser obligatoirement des congés annuels lors de journées choisies par la Direction, cette contrainte étant plus forte que celle liée à l'organisation des services pendant ces journées.

Nous avons voté contre cette proposition. Les 3 autres Organisations Syndicales se sont abstenues. Les 3 journées choisies par la Direction constitueront donc les ponts naturels de 2014.

2) bilan de l'expérimentation de la départementalisation des procédures collectives.

Le suivi de ces procédures collectives avait été confié, depuis fin 2010, au service chargé du recouvrement forcé au sein du pôle Gestion Fiscale. La responsabilité pécuniaire sur les créances en procédure collective devant être transférée auprès de ce Pôle de Recouvrement Spécialisé, une cellule dédiée à l'ensemble du suivi des procédures collectives, adossée au PRS, sera créée le 1er septembre 2014. Elle traitera le flux des procédures, mais aussi le stock des créances subsistant dans les services comptables. L'allègement des travaux des SIE

a déjà été chiffré (entre 0,5 et 1 agent année par SIE). Les SIE se sont d'ailleurs vu supprimer, à ce titre, 3 emplois au 1er septembre 2014!! les effectifs de cette cellule sont évalués à 4 agents, alors que 3 agents (1 du PRS, 2 détachés, d'un SIE et du PGF) assuraient la gestion des procédures collectives avant l'extension de la centralisation au 1er septembre 2014.

Le PRS, dans sa nouvelle composition élargie, sera transféré dans les locaux, disponibles, du 2ème étage du 34 avenue Monpezat.

La baisse du seuil de transfert par les services de recouvrement au PRS des dossiers pour lesquels une action en recouvrement est infructueuse, combinée au transfert systématique des créances issues des vérifications des dossiers professionnels (c'était déjà le cas pour les particuliers) font que le PRF est un service appelé à voir sa charge évoluer et son rôle prendre de l'importance; la direction a confirmé cette prévision d'évolution. Dans ces conditions, l'estimation de la charge à 200 dossiers par agent (en flux, sans compter le stock) paraît bien fragile, les effectifs seront vite insuffisants à court terme, et les renforts ultérieurs aléatoires vu l'évolution de nos effectifs; alors que les 3 emplois des SIE sont bel et bien supprimés dès le 1er septembre....

Pour ces raisons, nos élus se sont abstenus, comme l'ensemble des Organisations Syndicales, lors du vote de la centralisation départementale présentée.

3) Budget.

Exécution 2013:

L'année 2013 devait faire face à une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 300000 € par rapport à l'année 2012, et le budget a été tenu ! Mais à quel prix !

Outre les efforts de maîtrise des coûts et des dépenses sur tous les postes, qui trouvent maintenant leurs limites, les économies réalisées en 2013 reposent sur 2 postes principaux:

1) **L'affranchissement:** 970000 € en 2012, soit 23% de la DGF 2012; c'est le plus gros poste de dépenses. Depuis mai 2013 a été mis en place la centralisation à Pau de la totalité de l'affranchissement du courrier du département, au moyen de machines à mettre sous pli et à affranchir puissantes et d'un Service Du Courrier affecté à cette mission centralisée.

Sur ce poste affranchissement, une économie de 175000 € a été réalisée en 2013; 50000 € d'économie provenant de la baisse importante du nombre de courriers recommandés, c'est une économie de 125000€ qui est directement générée par la centralisation de l'affranchissement.

Le gain budgétaire est encore régulièrement accru avec, grâce à l'uniformisation des documents envoyés, un pourcentage croissant de courriers bénéficiant du tarif « écopli » ou « courrier industriel ». Le bilan budgétaire de cette centralisation est donc incontestablement positif, constituant presque la moitié des économies réalisées.

Points négatifs:

- l'allongement du délai de distribution du courrier: + 1 jour de transport du site déconcentré au SDC, et + 2 jours environ liées au tarif réduit, soit + 3 jours par rapport à l'ancien régime.
- quelques travaux d'aménagement du local du SDC restent à effectuer: ventilation de l'espace travail et ouverture d'une fenêtre sur la rue.
- souci d'un effectif suffisant en période de pic de charge ou de congés.

Les dépenses d'amélioration: encore, mais la réserve est maintenant vide, la variable d'ajustement du budget: poste réduit de 325000 € en 2012 à 184000 € en 2013, soit une économie de 140000 €. pour mémoire, il était de 700000 € en 2011 et de plus de 1000000 € en 2010...

Pas besoin d'exemple pour traduire cette pénurie: dans (quasiment) tous les services, aucun travaux d'amélioration ou de rénovation n'est ni réalisé ni prévu, chacun peut le constater. Cette situation impacte évidemment les conditions de vie au travail des agents. Elle pèse également sur l'état des immeubles dans lesquels nous travaillons: faute d'un entretien minimum, ce sont des travaux d'envergure qu'il faudra alors engager si rien n'est fait d'une manière régulière, et la situation peut devenir catastrophique, à l'instar des services pénitentiaires ou de la justice aujourd'hui....

Prévisions budgétaires 2014:

Pour 2014, encore une diminution de la DGF de 350000 € à absorber...

on peut espérer réaliser de nouvelles économies sur l'affranchissement, l'économie de 2013 ayant été réalisée sur 8 mois seulement... Mais l'enveloppe « dépenses d'amélioration » est presque vide et on ne peut compter sur elle pour des économies comparables à celles des années précédentes. Ce sera donc très dur, voire impossible. Le président n'a pas nié cette difficulté, constatant que le fait d'avoir été « vertueux » budgétairement en 2013 ne nous a pas apporté grand chose, et nous assurant qu'il se refuse à toucher aux moyens financiers directement liés aux missions, quitte à « lâcher un peu la bride »....

La question du vote du budget prévisionnel a fait débat, les « textes » semblant indiquer que le CTL n'avait pas à voter sur ce point, mais à donner un avis simplement.

Nous avons affirmé l'importance du vote du budget prévisionnel lors du CTL. Même si il se résume, dans la période, à un simple catalogue de maîtrise des dépenses, en excluant tout choix budgétaire comme il devrait le proposer, ce vote nous paraît fondamental: il s'agit en effet d'un acte majeur du fonctionnement d'une direction. Le président, partageant l'avis des OS, a proposé un vote. Toutes les OS ayant voté contre, un nouveau CTL sera reconvoqué le 15 avril sur ce point.

4) Questions diverses:

Plusieurs sujets ont été évoqués par les Organisations Syndicales:

- Problèmes rencontrés par les postes comptables pour obtenir des réponses à des questions fiscales posées par les collectivités locales (exemple: champ d'application de la TVA, législation complexe de la TVA pour ces collectivités). Les postes comptables font remonter les questions à la Direction, via le SPL, mais aucune réponse ne revient.... Le directeur s'est engagé à diffuser une note, sous 15 jours, précisant le rôle de chaque service et le circuit de transmission des questions et des réponses. Une fois cette note diffusée, il faudra aussi apporter des réponses aux questions posées, les collectivités locales les attendent.... problème d'effectifs??

- Les Services de Publicité Foncière s'inquiètent: ils ont découvert qu'ils devront, à compter du 1er juillet 2014, liquider les droits sur les mutations à titre gratuit (donation-partage nombreuses), mission jusqu'alors assurés par les services de

l'enregistrement des SIE. Ce transfert de charge n'était pas connu lors du CTL emplois de janvier. Rappel: au 1er septembre 2014, les SIE du 64 perdent encore 4 emplois, sans que les SPF ne soient renforcés... Problème d'effectifs encore??

- Problème d'effectifs encore évoqué sur la trésorerie de Tardets, où, après un départ à la retraite il ne restera que le chef de poste et un renfort de l'ERD. Le directeur a réaffirmé à cette occasion son attachement au maintien intégral du réseau départemental des trésoreries de proximité.

- Les agents d'Orthez ont souhaité avoir confirmation de l'arrivée, au Centre des Finances Publiques d'Orthez, d'un service de l'Inspection Académique, et des conditions de son installation: Le directeur a confirmé l'installation d'un service de l'inspection académique, à compter du 1er juillet, dans un espace vacant du rez-de-chaussée de l'immeuble d'Orthez. L'information en sera tout prochainement assurée auprès de l'ensemble des agents d'Orthez; ce service sera autonome au niveau du téléphone, de l'accueil physique, du réseau informatique. La convention d'occupation prévoira qu'il se pliera aux horaires d'ouverture des services fiscaux ainsi qu'aux contraintes de sécurité et d'inaccessibilité à ces services.

- Ont également été évoqués: le relogement prévu de la trésorerie d'Anglet (la situation évoluera sans doute après les élections municipales), une réorganisation concernant les dirigeants des équipes de direction, et la situation du service de l'accueil « rue d'Orléans » à Pau, qui connaît des difficultés chroniques d'affluence et d'organisation, et sur lequel le Directeur a décidé l'affectation en permanence d'un cadre A.

notre assemblée générale 2014.

Elle se déroulera cette année le vendredi 4 avril à Biron, près d'Orthez. C'est toujours, pour notre section, un moment important d'information, d'échanges et de convivialité.

Cette année 2014 est également une année de Congrès pour notre Syndicat.

ENEZ Y NOMBREUX !!!

Merci de vous inscrire rapidement au repas qui suivra l'assemblée générale auprès de vos correspondants locaux.

Baromètre social de la DGFIP.

En décembre dernier, les agents ont été « sondés » sur le thème de l'environnement professionnel à la DGFIP. 54% ont répondu, livrant des indications sans complaisance pour le « baromètre social » à la DGFIP. S'agissant d'une enquête DGFIP, les syndicats ne pourront pas cette fois être accusés d'orientation partisane des agents.

Exemples:

- vous disposez du temps nécessaire pour prendre connaissance des informations et de la documentation: plutôt pas d'accord: **38%**. pas du tout d'accord: **36%**
- vous disposez du temps nécessaire pour accomplir correctement votre travail: plutôt pas d'accord: **34%**. pas du tout d'accord: **29%**
- vous arrive-t'il de travailler dans l'urgence: souvent **59 %**; de temps en temps: **31 %**
- d'avoir le sentiment de ne pas pouvoir faire face: souvent: **22 %**; de temps en temps: **42 %**
- de faire un travail complexe: souvent: **35 %**. de temps en temps: **45%**
- de ne pas pouvoir prioriser vos tâches: souvent: **25 %**. de temps en temps: **38%**
- sur une échelle de 1 à 10, comment évaluez-vous la quantité de stress liée à votre travail? De 5 à 7: **44%**. de 8 à 10: **35%**
- quelles sont les principales raisons de ce stress? charge de travail: **61%**. conditions matérielles: **25%**.
- le rythme de changement dans votre direction vous semble: trop rapide: **41%**. trop lent: **9 %**.
- concernant votre rémunération, vous êtes aujourd'hui: très satisfait: **3%**. assez satisfait: **30%**. Assez peu satisfait: **33%**. pas du tout satisfait: **26%**;
- estimez-vous que l'attention qu'on porte à la qualité de vie au travail est: suffisante: **26%**. insuffisante: **66%**.
- que celle qu'on porte à l'écoute des agents est: suffisante: **19%**. insuffisante: **73 %**.
- estimez-vous que globalement, la DGFIP évolue dans le bon sens? Non, pas du tout: **25%**; non, plutôt pas: **39%**. oui, plutôt: **22%**. oui, tout à fait: **2%**.

vous pouvez consulter l'intégralité des résultats de l'enquête sur Ulysse intranet, « à la une », article du 28/02/2014, « message du Directeur sur les résultats du baromètre social de la DGFIP »: dans tous les domaines, l'insatisfaction des agents est manifeste: conditions de vie au travail, rémunérations, écoute des agents, charge de travail, stress.....

le niveau d'insatisfaction des agents sur tous ces sujets, les nouvelles coupes budgétaires actées lors du dernier CTL,..... plus que jamais les agents doivent manifester leur ras-le-bol, pour peser sur les arbitrages nationaux et les décisions locales à venir !!!



L'entretien professionnel.

La campagne 2014 de l'entretien professionnel a commencé. L'unité « spécial entretien » n° 1020 du mois dernier traite de la nouvelle mouture de cet entretien, pour la 2ème année de sa mise en place, avec sa complexité, sa longueur et ses dangers.

Rappel important: cet entretien n'est pas obligatoire.

N'hésitez pas à solliciter nos correspondants, à chaque étape de la procédure de votre évaluation, et à chaque étape de la procédure d'appel si vous n'êtes pas satisfait de cette évaluation.